

UBUNTU360
Cabinet conseil international

FICHE PRATIQUE SECTEUR MINIER CONFORMITÉ ESG

CE QUE LES STANDARDS
BANQUE MONDIALE,
IFC ET ITIE EXIGENT
RÉELLEMENT



www.ubuntu360.ca
info@ubuntu360.ca

UBUNTU360
555 Chabanel Ouesà,
bureau 1517, Montréal,
Québec, H2N 2J2

FICHE PRATIQUE · SECTEUR MINIER · CONFORMITÉ ESG

Ce que les standards Banque Mondiale, IFC et ITIE exigent réellement

Pour les compagnies cotées au TSX opérant en Afrique ou en Amérique du Sud.

Pourquoi cette fiche ?

Les standards ESG applicables aux projets miniers internationaux sont nombreux et parfois difficiles à lire pour les équipes opérationnelles qui doivent les appliquer. Cette fiche offre une lecture synthétique et vérifiée des trois référentiels les plus exigés par les financeurs institutionnels et les régulateurs boursiers canadiens. Elle ne remplace pas un avis juridique. Elle pose les bases indispensables avant d'entrer en négociation avec un bailleur de fonds ou un partenaire gouvernemental.

À qui s'adresse cette fiche : équipes de conformité, directeurs de projets et responsables RSE de compagnies minières juniors et intermédiaires cotées au TSX ou au TSX-V, opérant en Afrique subsaharienne ou en Amérique du Sud. Toutes les données citées sont vérifiées et référencées à des sources institutionnelles officielles

Référentiel 01 · Banque Mondiale

Le Cadre Environnemental et Social (CES) en vigueur depuis le 1er octobre 2018

Depuis le 1er octobre 2018, la Banque Mondiale applique un nouveau Cadre Environnemental et Social (CES) pour tous les nouveaux projets de financement. Ce cadre remplace progressivement les anciennes Politiques Opérationnelles (OP), qui continuent de s'appliquer aux projets approuvés avant cette date. Pour toute compagnie cherchant un financement Banque Mondiale aujourd'hui, c'est le CES qui s'applique.

Source : Banque Mondiale, Environmental and Social Framework, octobre 2018. worldbank.org/esf

Le CES comprend 10 Normes Environnementales et Sociales (NES). Les plus déterminantes pour les projets miniers sont les suivantes :

- **NES 1 Évaluation** et gestion des risques environnementaux et sociaux — le cadre global d'analyse préalable.
- **NES 2 Main-d'œuvre** et conditions de travail — santé, sécurité, travailleurs contractuels.

- **NES 3 Utilisation** rationnelle des ressources et prévention de la pollution.
- **NES 5 Acquisition** de terres, restrictions à l'utilisation des terres et réinstallation involontaire.
- **NES 7 Peuples** autochtones et communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne, consultation libre, préalable et éclairée (CLPE/FPIC).
- **NES 8 Patrimoine** culturel, identification, protection et gestion.
- **NES 10 Mobilisation** des parties prenantes et information exige un plan documenté de consultation.

Point d'attention terrain : la NES 7 sur les peuples autochtones exige un processus de consentement libre, préalable et éclairé (CLPE) souvent appelé FPIC en anglais. Contrairement à une consultation ordinaire, le CLPE implique un droit de refus. Cette distinction est fondamentale et fait l'objet d'un contentieux croissant devant les tribunaux africains et latino-américains.

Référentiel 02 · IFC - International Finance Corporation

Les 8 normes de performance - le référentiel privé de référence mondiale

L'IFC, bras financier privé du Groupe Banque Mondiale, applique 8 Normes de Performance (NP) à tous les projets du secteur privé qu'elle finance. Ces normes, dans leur version actuelle en vigueur depuis le 1er janvier 2012, sont devenues la référence internationale pour le financement des projets extractifs y compris auprès des banques commerciales signataires des Principes de l'Équateur.

Source : IFC Performance Standards on Environmental and Social Sustainability, janvier 2012. ifc.org/performancestandards

Les 8 Normes de Performance IFC :

- **NP 1 Évaluation** et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux.
- **NP 2 Main-d'œuvre** et conditions de travail — emploi, santé, sécurité, travailleurs contractuels.
- **NP 3 Utilisation** rationnelle des ressources et prévention de la pollution — eau, air, déchets, GES.
- **NP 4 Santé**, sécurité et sûreté des communautés riveraines.
- **NP 5 Acquisition** de terres et réinstallation involontaire — compensation et réhabilitation économique.
- **NP 6 Conservation** de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles.
- **NP 7 Peuples** autochtones — FPIC, consultation structurée, partage des bénéfices.
- **NP 8 Patrimoine** culturel — protection des sites, savoirs traditionnels, usage équitable.

Les Principes de l'Équateur - EP4 en vigueur depuis octobre 2020

Les Principes de l'Équateur sont directement basés sur les Normes de Performance IFC. Ils s'appliquent aux institutions financières signataires pour tout financement de projet dont les coûts en capital dépassent 10 millions USD, et aux prêts corporate liés à des projets dont le montant total dépasse 50 millions USD. La quatrième version (EP4) est entrée en vigueur le 1er octobre 2020.

Source : Equator Principles Association, EP4, octobre 2020. equator-principles.com · 128 institutions financières dans 38 pays signataires à fin 2024.

Rappel pratique : le statut des institutions signataires des Principes de l'Équateur évolue dans le temps. Avant de vous baser sur l'adhésion d'une institution finançante aux EP, vérifiez toujours son statut actuel sur equator-principles.com/members la liste est mise à jour régulièrement et certaines institutions ont modifié leur adhésion au cours des dernières années.

Référentiel 03 · ITIE — Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives

Ce que la transparence fiscale exige concrètement

L'ITIE est un standard mondial de transparence exigeant la divulgation des paiements effectués par les compagnies extractives aux gouvernements, et des revenus perçus par ces gouvernements. Plus de 50 pays ont adopté la Norme ITIE à ce jour. Parmi les pays où opèrent des compagnies canadiennes, on compte notamment le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Cameroun, la Guinée, le Mali, la RDC, le Burkina Faso et la Colombie.

Source : ITIE, Notre mission, 2024. eiti.org/fr/notre-mission

Ce que l'ITIE exige concrètement dans les pays membres :

- Déclaration des paiements significatifs aux gouvernements — impôts, redevances, primes de signature, droits de licence.
- Réconciliation des données compagnie et données gouvernementales par un administrateur indépendant.
- Divulgation des propriétaires bénéficiaires (beneficial ownership) — exigence renforcée depuis la révision de la Norme ITIE 2019.
- Transparence sur les contrats dans les pays membres ayant adopté la politique de divulgation des contrats.
- Rapports sur les revenus générés localement et leur redistribution.

Note importante : tous les pays membres ITIE ne sont pas au même niveau de conformité. Certains sont en processus de validation, d'autres ont été suspendus temporairement. Vérifiez le statut actuel du pays cible sur eiti.org avant toute planification

Synthèse · Matrice de conformité vérifiée

Quel standard s'applique à quelle situation ?

Ces trois référentiels se superposent et se complètent. Un projet minier en Afrique de l'Ouest ou en Amérique du Sud devra généralement répondre simultanément aux exigences de

plusieurs d'entre eux. Le tableau ci-dessous offre une lecture simplifiée des situations d'application vérifiées sur la base des textes officiels.

Situation	CES Banque Mondiale	IFC / Équateur EP4	ITIE
Financement direct Banque Mondiale (nouveaux projets depuis oct. 2018)	CES obligatoire (10 NES)	Référence	Si pays membre
Financement IFC ou banque signataire Principes de l'Équateur	Référence	NP IFC obligatoires · EP4 si >10M USD	Si pays membre
Projet dans un pays membre ITIE (Sénégal, Cameroun, Côte d'Ivoire...)	Référence	Référence	Obligations de déclaration
Cotation TSX + opérations en pays émergents	Référence ESG investisseurs	Standard attendu par financeurs	Attendu par investisseurs institutionnels

Source : Banque Mondiale, ESF octobre 2018 · IFC Performance Standards 2012 · Equator Principles EP4, octobre 2020 · ITIE, eiti.org

À surveiller · Évolutions réglementaires récentes vérifiées

Ce qui a changé et ce qui est en cours

Le cadre réglementaire ESG évolue rapidement dans les pays où opèrent les compagnies canadiennes. Les changements suivants sont documentés et vérifiés :

- **Codes miniers révisés** : RDC (2018), Zambie (2018), Mali (2019 et 2023), Sénégal (2022), Guinée (2022) ont tous modifié leur code minier ou adopté des lois sur le contenu local depuis 2018.
- **EP4 en vigueur depuis octobre 2020** : La quatrième version des Principes de l'Équateur renforce les exigences sur les droits humains, le changement climatique et les peuples autochtones.
- **Lois canadiennes sur le devoir de diligence** : Le projet de loi S-211 sur la chaîne d'approvisionnement est en vigueur depuis 2024 au Canada il s'applique aux compagnies cotées qui opèrent à l'international.
- **Norme ITIE révisée** : La Norme ITIE a été mise à jour pour renforcer les exigences sur la divulgation des propriétaires bénéficiaires et la transparence des contrats.

Source : Hogan Lovells, Trends in local content requirements, janvier 2025 · Sustainalytics, Revising Mining Codes, 2019 · equator-principles.com · eiti.org

Ce que cela implique pour votre équipe

La conformité à ces référentiels n'est pas un exercice documentaire. Elle exige des compétences terrain réelles capacité à conduire des consultations communautaires structurées, à produire des rapports vérifiables, à gérer des parties prenantes multiples dans

des contextes culturels et politiques complexes. Ces compétences se construisent sur le terrain, pas en lisant des textes.

Ubuntu360 accompagne les compagnies extractives dans la mise en conformité opérationnelle avec ces standards de l'évaluation initiale jusqu'au reporting. Avec des partenaires locaux vérifiés au Sénégal, en Côte d'Ivoire, au Cameroun, en Haïti et en Amérique du Sud.

Vous souhaitez une évaluation de votre niveau de conformité actuel ? Contactez-nous à info@ubuntu360.ca · www.ubuntu360.ca